



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 74037

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du personnel vacataire des pôles universitaires. Certains enseignants vacataires des universités se trouvent en situation précaire et souhaitent obtenir des avancées comme : l'obtention d'un contrat signé avant de commencer les cours (non conditionné à l'inscription administrative), le paiement mensualisé dans le mois qui suit des heures effectuées, la précision dans le contrat de travail du délai des rémunérations ainsi que des tâches annexes devant être rémunérées (paiement des surveillances de partiels, corrections de copies...), l'envoi immédiat de la feuille de paie en même temps que le versement du salaire, l'engagement ferme sur la tenue des TD au moins un mois avant le début des cours. Il semble important que ces demandes puissent aboutir afin que les personnels vacataires ne servent de variable d'ajustement à l'organisation des cours. Plus généralement, l'université devrait préciser ses règles concernant l'emploi des vacataires pour éviter ces situations. Il aimerait avoir des précisions sur le statut d'enseignant vacataire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74037

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1034

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)